Dans les organisations patronales

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **18 (1926)**

Heft 6

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

la section de Berne a, par la conclusion d'une contrat de tarif, fourni un travail de pionnier.

Les comptes annuels accusent fr. 116,354.— de recettes totales à l'encontre d'une somme de fr. 76,391.— de dépenses totales. Les comptes bouclent ainsi par un excédent de recettes de fr. 39,962.—; la fortune totale de la fédération était de fr. 264,246.— à fin décembre 1925.

Il fut versé fr. 6820.— en secours de chômage, fr. 1230.— en secours de nécessité, fr. 26,845.— en secours de maladie et fr. 1390.— en secours de décès. Les négociations concernant les salaires nécessitèrent une dépense de fr. 945.—. Il fut accordé un appui financier de fr. 3850.— en faveur de mouvements d'autres fédérations.

Les rapports des différentes sections font suite au rapport des instances centrales. Ils fournissent une preuve de l'intense activité qui règne dans les groupes syndicaux.

Secrétariat ouvrier de l'Oberland zurichois. Le secrétariat ouvrier de l'Oberland zurichois donna en 1925 8535 renseignements à 6210 personnes; 4221 de ces personnes étaient des hommes et 1989 des femmes; 3027 étaient organisées et 3183 non organisées. La plupart des gens qui vinrent se renseigner étaient des ouvriers de l'industrie métallurgique et de l'industrie textile et du vêtement.

4188 des indications données concernaient des litiges d'ordre professionnel, 4014 d'autres questions de droit civil et 333 des questions de droit pénal. La somme totale qui fut transmise grâce à l'activité du bureau de renseignements juridiques se monte à fr. 32,959 (fr. 13,114.— de cette somme reviennent aux indemnités en cas d'accident).

Les comptes de la fédération du secrétariat accusent un solde actif de fr. 619.— sur un chiffre de dépenses de fr. 9366.—. 1334 francs des recettes proviennent des cotisations des sections et fr. 6060.— de subventions. L'état de la fortune présente un recul de fr. 1743.—.

Union ouvrière du district de Winterthour. L'Union ouvrière du district de Winterthour englobait en 1925 13 sections du parti socialiste et 24 sections syndicales avec un total de 6850 membres. Le secrétariat de l'Union ouvrière est devenu, durant ses 25 ans d'existence, le centre du mouvement ouvrier de Winterthour. La liquidation de toutes les affaires incombant au secrétariat est assumée aujourd'hui par deux fonctionnaires permanents. En 1925, le secrétariat transmit 4968 renseignements; le montant des sommes versées par son entremise s'élève à fr. 54,500.—.

Le rapport annuel oriente sur les événements survenus dans le domaine politique et syndical ainsi que sur l'activité déployée par les instances de l'Union ouvrière en vue du renforcement des organisations ouvrières. La plupart des nombreux mouvements qui furent menés se terminèrent avec succès.

La commission d'éducation fait part également d'une activité intense; les manifestations qu'elle organisa furent en général très bien fréquentées.

Un chapitre particulier du rapport est consacré aux entreprises coopératives, lesquelles accusent toutes un développement réjouissant.

Dans les organisations patronales

Union suisse des paysans. La commission dirigeante de l'Union suisse des paysans et le secrétariat suisse des paysans publient un rapport de 108 pages sur leur activité en 1925. 51 organisations au total étaient affiliées en 1925 à l'organisation centrale (y compris les coopératives, les sociétés agricoles et les organisations politiques). Ces fédérations comptaient ensemble 395,847 membres. Remarquons ici toutefois que le nombre des membres effectif est passablement inférieur, vu que plusieurs personnes sont comptées deux fois et même trois fois.

Le rapport renseigne sur l'activité des instances fédératives et sur la représentation des intérêts de l'agriculture au sein des différentes commissions fédérales et bureaux officiels.

En considération de la politique économique, les débats sur le tarif douanier, la législation sur l'alcool et le monopole du blé, occupent une large place. Le rapport permet cependant de constater qu'on attache également de l'attention à d'autres questions de moindre importance et que la défense des intérêts de l'agriculture se manifeste d'une telle manière qu'elle pourrait servir d'exemple à un grand nombre d'organisations ouvrières.

L'office des prix se trouve en pleine période de développement; il est constaté avec satisfaction que les énormes différences qui existaient autrefois dans les prix du bétail et des produits ont aujourd'hui disparu. L'agriculture possède réellement dans l'office des prix un institut comme aucun groupe économique n'en dispose actuellement. Cet institut servira sans doute dans bien des cas de moyen pour maintenir les prix élevés; mais, par l'observation de la conjoncture, il pourra aussi exercer une certaine influence sur la production — une institution qui, notamment, serait très désirable pour la production industrielle et par laquelle une certaine stabilisation pourrait être introduite. Les rapporteurs sur les prix (environ 9000) envoyèrent mensuelle- 6600 cartes de renseignements. Le *Journal du marché* atteignit en 1925 un tirage de 131,450 exemplaires.

L'office d'estimation et le bureau de placement des marchandises exécutèrent en 1925 328 expertises et évaluations; la superficie du terrain estimé avait une contenance de 3721 hectares. Il fut organisé 10 cours sur la taxation d'immeubles, lesquels furent suivis par 22—55 participants.

L'office de constructions agricoles et l'office de renseignements concernant les machines (Brougg et Winterthour) liquidèrent 1218 commandes au cours de l'année de gestion; 955 de celles-ci reviennent aux offices de construction de Brougg et Winterthour et 263 à l'office de renseignements concernant les machines.

Le *Journal suisse des paysans* parut en 1925 en 170,475 exemplaires au total (122,000 en allemand, 44,475 en français et 4000 en italien). Les différents départements de l'Union des paysans et du secrétariat des paysans occupèrent 63 personnes durant l'année de gestion.

Dans les autres organisations

Fédération centrale des organisations chrétiennes-sociales. A la fin d'avril, la Fédération centrale des organisations chrétiennes-sociales eut une séance à Zurich, à laquelle participèrent environ 300 délégués. Au centre des délibérations figurait un rapport du conseiller national Scherrer sur « Les revendications du travail à notre époque ». Il semble qu'à cette occasion le conférencier n'ait rien trouvé de mieux que de s'attaquer aux « rouges ». Les délégués, paraît-il, ont éprouvé une vive satisfaction d'apprendre que les chrétiens-sociaux se sont opposés à Berne aux socialistes lorsque ceux-ci déclarèrent que la liberté de coalition du personnel fédéral constituait un privilège ne devant revenir qu'au personnel se plaçant sur le terrain du droit de grève des fonctionnaires de la Confédération.